



## AVIS PUBLIC

### DÉROULEMENT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – PÉRIODE DE QUESTION

Conformément aux directives ministérielles, les séances du conseil municipal continuent de se dérouler en l'absence du public. Les membres du conseil sont réunis par un système de vidéoconférence et les séances sont diffusées en direct sur la page *Facebook* de la municipalité.

AVIS est donné que les modalités de la période de questions de ces séances sont modifiées comme suit :

#### Période de questions

- Toute personne qui souhaite adresser une question au conseil municipal peut le faire, par écrit, au plus tard à 12 h (midi) le jour de la séance :
  - Par courriel : [juridique@valdavid.com](mailto:juridique@valdavid.com)
  - Par la poste : Mairie – Service juridique, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0.
- Les personnes intéressées peuvent également adresser une question au conseil municipal en se joignant en direct à la vidéoconférence. Les instructions pour se connecter à la vidéoconférence sont disponibles sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante :  
<http://www.valdavid.com/organisation-municipale/conseil-municipal/seances-publiques-du-conseil/>

DONNÉ À VAL-DAVID, le 4 février 2022

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint